

Compte rendu du Conseil municipal du vendredi 19/06/2020 à 20 h

Présents	14
Absent excusé	1
Représenté	1

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis au foyer rural, sous la présidence de M. SAUGET Gérard, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le douze juin deux mil vingt.

Désignation des délégués aux commissions communales et syndicats :

Appels d'offres : Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de membres du Conseil municipal :

Trois titulaires : MM. LOGIE Denis, RABIER Daniel et Mme BOURROUX Annette.

Trois suppléants : MM DOUBLIER Denis, TAIMIOT Jacques et Mme CIVENNI Elena.

Commissions communales : Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir faire partie de diverses commissions désignées ci-après. MM. SAUGET Gérard, Maire, LOGIE Denis, RABIER Daniel et Mme BOURROUX Annette, adjoints au Maire, sont membres de droit de ces commissions. Tous acceptent et les commissions se trouvent composées comme suit :

Voirie et chemins : M. DOUBLIER Denis.

Personnel communal : Mme PINON AHODIKPE Chantal.

Finances : MM. BOURGUIGNON Matthieu et TAIMIOT Jacques.

Animation (fêtes, sports, cérémonies, jeunes), Cadre de vie. Environnement : Mmes MOREAU Angélique, LOTTAZ Véronique, CIVENNI Elena, MM. BOURGUIGNON Mathieu et LABERGERE Cyrille.

Aide sociale. Solidarité : Mme CIVENNI Elena.

Infos Plus. Communication : Mme CIVENNI Elena et M. BOURGUIGNON Matthieu.

Ecole. Garderie. Cantine : Mme HUGUET Stéphanie et M. BOURGUIGNON Matthieu.

Bâtiments. Cimetières. Accessibilité, Sécurité. Incendie : Mme CIVENNI Elena et M DOUBLIER Denis.

Développement économique : Mme CLÉMENT Catherine.

Désignation des délégués aux commissions communales et syndicats : Le Conseil municipal procède à l'élection de ses délégués au sein des différents syndicats et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont fait partie la commune.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Boischaut Nord : Titulaire : M. SAUGET Gérard ; Suppléant : M. TAIMIOT Jacques.

Syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry : Titulaires : M. SAUGET Gérard et Mme BOURROUX Annette ; Suppléantes : Mmes PINON AHODIKPE Chantal et CIVENNI Elena.

SIVOM du canton d'Ecueillé : Titulaires : MM. SAUGET Gérard et DEPOND Dominique.

Syndicat du RPI Pellevoisin - Heugnes : Titulaires : MM. SAUGET Gérard, BOURGUIGNON Mathieu et Mme HUGUET Stéphanie ; Suppléants : Mme MOREAU Angélique, MM. LABERGERE Cyrille et DOUBLIER Denis.

Syndicat du Bassin du Nahon : Titulaire : M. RABIER Daniel ; Suppléant : M. DOUBLIER Denis.

Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre : Titulaire : M. SAUGET Gérard ; Suppléant : M. DEPOND Dominique.

SEM Fer Val de l'Indre Buzançais – Argy : Titulaire : M. DOUBLIER Denis ; Suppléant : M. DEPOND Dominique.

S.A.B.A. : Titulaire : Mme BOURROUX Annette ; Suppléante : Mme PINON AHODIKPE Chantal.

Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy – Valençay : Titulaire : Mme BOURROUX Annette ; Suppléante : Mme PINON AHODIKPE Chantal.

Coordination gérontologique : Titulaire : M. RABIER Daniel ; Suppléante : Mme CIVENNI Elena.

Portage des repas à domicile : Titulaire : Mme PINON AHODIKPE Chantal ; Suppléant : M. TAIMIOT Jacques.

Commission communale des Impôts Directs : Désignation des commissaires :

Considérant la nécessité du renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales du 15 mars 2020, à l'unanimité, le Conseil municipal propose 24 personnes et un choix sera fait par la Préfecture pour désigner 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

Associations – Vote des subventions 2020 : Considérant les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations, à l'unanimité, le Conseil municipal vote les subventions suivantes dont le

montant est inscrit au budget primitif 2020 : Amicale des Personnels administratifs - 50 € ; Amicale des Sapeurs-Pompiers - 500 € ; Association de Pêche « L'Épinoche » Pellevoisin - 250 € ; Club de l'Amitié de Pellevoisin - 300 € ; Croix rouge de Valençay - 50 € ; Ecole de Musique - 5233 € ; Faune 36 – centre de soins mammifères et reptiles - 50 € ; Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - 50 € ; Fonds d'aide aux jeunes en difficulté - Département - 38,57 jeunes x 0.70 € - 27 € ; Indre Nature - 50 € ; Prévention routière - 50 € ; Relais des Pas Sages - 1000 € ; Société de Chasse Pellevoisin - 250 € ; Souvenir Français - 150 € ; Union Musicale de Pellevoisin - 1500 € ; Syndicat d'Initiative – 4972 €.

Tarifs 2020/2021 de la cantine et de la garderie périscolaires : Considérant l'augmentation du coût des services rendus par la commune, à l'unanimité, le Conseil municipal augmente les tarifs cantine garderie de 1%, pour l'année scolaire 2020-2021, à compter du 1er septembre 2020.

Les loyers OPAC de l'Indre des logements communaux au 1er/07/2020 : Considérant que l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) est en hausse à 1,53 % au second trimestre 2019 et l'augmentation retenue appliquée par l'OPAC 36 au 1er janvier 2020 est de 1,40 %, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de suivre l'OPAC pour 1,40% les loyers des logements communaux gérés par l'OPAC de l'Indre à compter 1er juillet 2020.

Le service d'instruction du droit du sol du Pays de Valençay en Berry – avenant 2 à la convention
Considérant l'avenant n°2 à la convention du « service instructeur du droit des sols du pays de Valençay en berry » qui modifie l'article 2, de termes suivants « Lorsque la commune souhaite se retirer du service d'instruction du droit des sols du Pays de Valençay en Berry, les investissements réalisés par le Pays pour le compte de la commune devront être remboursés : intégration des historiques DDTM, du cadastre et du document d'urbanisme évalué en 2020 à 600 € HT et mise à jour annuelle du cadastre évalué à 40 € HT » à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette modification.

Loyers pendant le Covid 19 (Salon de coiffure, Kinésithérapeute, Massothérapeute) : Vu l'ordonnance no 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19, que les loyers de mars 2020 avaient déjà été envoyés pour paiement, à l'unanimité, le Conseil municipal accorde la gratuité des loyers d'avril à mai 2020 de la coiffeuse, du kinésithérapeute et de la massothérapeute.

Pellevoisin, le 26 juin 2020.

Le Président,